

L'essentiel de la charte

2001 - 2011



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normande

Sommaire

Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional? 3

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande: caractéristiques et enjeux 4

Patrimoines 6

Entreprises 10

Paysage 11

Eau 12

Tourisme 13

Culture 15

Synergies 16

Services 18

Le bon plan 20

Présentation du Parc: comment est géré le Parc, ses financements 22



édito

La Charte du Parc a été adoptée par décret ministériel en date du 4 avril 2001. Elle est le fruit d'un travail important de concertation entre les élus, les associations et les socio-professionnels, qui l'ont approuvée. Plus de 400 personnes ont participé aux nombreux débats qui ont permis de reformuler ce projet de territoire pour 10 ans.

De 35 communes autour de la forêt de Brotonne à sa création, le Parc compte aujourd'hui 72 communes principalement riveraines du fleuve. Cette nouvelle configuration géographique a motivé le changement d'appellation « Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande ».

Aujourd'hui, la Charte 2001-2011 du Parc représente un véritable enjeu de développement durable en vallée de Seine, compte tenu de la richesse de son patrimoine naturel et culturel et des pressions qui s'exercent dans cette région industrielle.

Chaque commune et chaque partenaire du Parc ont été destinataires de la Charte du Parc. Pour vous permettre d'en saisir rapidement l'essentiel, nous avons réalisé ce résumé. Bien entendu ce document est incomplet: la Charte est le seul document contractuel. Si vous souhaitez obtenir plus de précisions sur les orientations et l'organisation du Parc, ou sur les engagements de chacun vis-à-vis de la Charte, vous pouvez la consulter au Centre de documentation de la Maison du Parc.

Hubert Saint
Président

Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional



Créés en 1967, Les Parcs Naturels Régionaux sont avant tout des territoires de qualité qui ont conservé un patrimoine naturel, culturel ou paysager à l'équilibre fragile.

Selon les régions où ils se trouvent: montagne, littoral, campagne, ils peuvent être soumis à de fortes pressions touristiques ou industrielles, ou être confrontés aux problèmes de la désertification. C'est pourquoi, chaque Parc, en fonction de ses spécificités, doit élaborer une politique de développement durable autour d'enjeux qui lui sont propres.

Structures intercommunales, les Parcs Naturels Régionaux rassemblent autour d'un projet commun, des communes, des communautés de communes, un ou plusieurs départements, une ou plusieurs Régions, des partenaires socio-économiques. La mise en œuvre de cette stratégie de développement, basée sur la protection et la mise en valeur du patrimoine, mobilise un large partenariat avec les associations, les gestionnaires d'espaces tels que l'ONF (Office National des Forêts), l'ONC (Office National de la Chasse), ...

Les règles de ce partenariat sont fixées au sein d'un document, pour 10 ans: la Charte du Parc.

Ce document est ensuite validé par l'État, en référence au décret n° 94-765 du 1^{er} septembre 1994 qui définit ainsi les missions des PNR de France :

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires.

La France compte aujourd'hui une quarantaine de Parcs Naturels Régionaux représentant 11 % (hors DOM) du territoire national.

OURS



La Charte pourquoi faire ?

C'est un contrat établi en concertation avec les élus, les socioprofessionnels, les associations qui fixe les orientations de l'action du Parc, son organisation et ses moyens pour 10 ans.

À tous les niveaux, associations, habitants, conseillers municipaux, conseillers généraux et régionaux, la concertation s'est organisée autour de réunions publiques, lors de réunions thématiques puis au sein des conseils municipaux. Ce sont plus de 400 personnes qui ont participé à son élaboration.

La Charte n'est pas un outil réglementaire mais repose sur des principes communs. Elle a été discutée et acceptée par les communes, les départements de l'Eure et la Seine-Maritime, la Région Haute-Normandie qui s'engagent à la mettre en application et à la respecter. Elle sera donc déclinée dans les outils d'aménagement de ses cosignataires.

Le décret ministériel du 4 avril 2001 signifie l'approbation de la charte du Parc par l'Etat et le classement en Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande jusqu'en 2011.

L'Etat et le Parc signent une convention pour harmoniser les politiques publiques, au niveau régional, avec les orientations de la Charte. À l'échelon local, cette harmonisation concerne en particulier l'articulation entre le Parc et les Pays sur leurs parties communes avec qui des conventions viendront sceller la cohérence avec la Charte du Parc.



Enjeux

Créé en 1974, le territoire du Parc Naturel Régional de Brotonne, puis des Boucles de la Seine Normande est un vaste puzzle constitué de micro-régions: Pays de Caux, Roumois, Marais Vernier, Basse Vallée de la Risle, la Vallée de Seine. C'est le fleuve qui forge son identité au territoire du Parc.

La vallée de Seine, entre Rouen et Le Havre, donne une position singulière au Parc. Aucun autre parc naturel régional en France n'a pour contexte cette coexistence entre des activités portuaires et industrielles très fortes et un patrimoine aussi riche.

L'évolution de son territoire à l'origine de 35 communes autour de la forêt de Brotonne à celui d'aujourd'hui de 72 communes dont la majorité en bord de Seine traduit l'évolution des enjeux du Parc. D'une logique de poumon vert, entre les deux agglomérations, le Parc s'oriente aujourd'hui vers celle d'un espace d'équilibre fragile s'articulant autour de la vallée de Seine et de ses ressources naturelles et culturelles. En particulier, les zones humides constituent un axe fondamental dans l'action à venir du Parc.

La Charte: un enjeu d'aménagement du territoire

En application de la loi « Paysage » de 1993, la Charte de Parc constitue désormais un réel outil d'aménagement du territoire. Un lien de compatibilité doit exister entre les orientations de la Charte et les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux et de l'Etat (Directive Territoriale d'Aménagement).

La Charte: un enjeu de préservation et de gestion des ressources

Les zones humides représentent 20 % du territoire du Parc contre 2,5 % au niveau national. Des outils ponctuels de protection comme les réserves naturelles et de gestion plus globale avec la mise en œuvre de NATURA 2000 positionnent le Parc comme acteur essentiel pour l'avenir de ces milieux.

Le Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande



Orientations

La préservation et la gestion des milieux naturels remarquables, la prise en compte de l'environnement par les entreprises, l'accueil touristique et le maintien d'un cadre de vie agréable pour les habitants constituent les grandes orientations que se fixe le Parc pour les dix ans à venir.

Pour mener à bien ces missions et répondre aux enjeux présentés, trois lignes directrices animent le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande:

- 1) Faire de la Vallée de la Seine un territoire de développement durable,
- 2) Ménager le territoire par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- 3) Placer l'homme au cœur du Parc et positionner le Parc dans la région.

Les signataires de la Charte, l'Etat et les organismes associés adhèrent aux trois principes qui fondent le développement durable du territoire du Parc. Ils s'engagent à faire respecter et mettre en œuvre, dans l'exercice de leurs compétences, les orientations et mesures qui en découlent.

De « Brotonne » à « Boucles de la Seine Normande »

Lorsque le Parc a été créé en 1974, l'objectif était de créer une coupure verte entre Rouen et Le Havre et de freiner la pression industrielle en vallée de la Seine. La qualité et la grande diversité du patrimoine naturel et culturel de cette région méritait une attention particulière: trois abbayes, un patrimoine traditionnel bâti menacé, des paysages à forte identité, deux forêts domaniales, des milieux naturels d'une importante richesse écologique à préserver. Depuis sa création, le territoire du Parc est passé de 35 communes, autour de la boucle de Brotonne, à 72 communes dont la majorité bordent le fleuve. 1/4 de son territoire est en forêts dont trois domaniales avec aujourd'hui l'adhésion des communes de la boucle de Roumare. 1/5^e du territoire est constitué de zones humides qui, ce n'est plus à démontrer, représentent des milieux naturels d'importance capitale pour la biodiversité.

Le nouveau périmètre du Parc, plus fortement lié à la Seine et ses enjeux, a amené les signataires de la nouvelle Charte à le rebaptiser, dans un souci de cohérence et d'identité de territoire. Depuis avril 2001, date de parution du décret de la nouvelle Charte, le Parc Naturel Régional de Brotonne a laissé place au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.



Patrimoine

La notion de patrimoine est plurielle. A l'échelle du Parc, elle désigne un héritage riche mais fragile, légué par les générations antérieures et que nous avons à livrer à notre tour aux générations d'aujourd'hui et de demain. Signature d'une identité du territoire, ce patrimoine peut être culturel au travers de l'histoire, de l'architecture, des paysages modelés par l'activité des hommes, des savoir-faire ou des us et coutumes... ou encore naturel quand il désigne des milieux précieux, des espèces végétales ou animales issues des relations entre l'évolution écologique et les interventions humaines. L'enjeu est de préserver la qualité de ces patrimoines. Non pas sous une forme conservatoire tournée vers le passé mais comme des mémoires et des richesses vivantes, participant à l'identité du territoire, à son attractivité vis-à-vis des visiteurs et surtout à la qualité de vie de ses habitants.



État des lieux

L'idée de patrimoine culturel renvoie plus souvent au bâti du territoire, plus aisément perceptible. Il ne s'agit pas seulement des abbayes et de nombreux monuments officiellement classés ou inscrits. Dans chaque commune sont disséminées de remarquables constructions qui, de l'habitation au pressoir en passant par le colombier, font corps avec le paysage, en utilisant les matériaux du terroir. Ce « petit » patrimoine bâti se dégrade faute de moyens, de savoir-faire, de vocation ou simplement de connaissance. Le Parc entend donc le répertoire, juger de son état et de son évolution pour, ensuite, encourager et conseiller les opérations de restauration ou de valorisation, en y associant élus, propriétaires et habitants. Élément fort de notre paysage, le bâti doit devenir un témoin actif avec des perspectives économiques tant pour les filières artisanales que pour le tourisme. Le patrimoine culturel s'exprime également dans le « moins visible », au travers des outils, collections et témoignages mais aussi des légendes ou de la recherche sur l'évolution historique des paysages qui sont recueillis depuis des années par le Parc. Une connaissance plus fine de ce patrimoine permettra de mieux cibler les moyens de protection et de valorisation à mettre en œuvre avec les communes et leurs habitants.



L'odyssée de l'espèce

Dans cet ensemble de méandres que la Seine a tracée dans le plateau calcaire, une multitude d'espèces s'est développée. Végétales et animales, elles se sont adaptées aux contraintes parfois extrêmes de milieux qui, tantôt humides, tantôt secs, s'avèrent propices pour s'y nourrir, reproduire, pousser, nicher et grandir : marais, coteaux crayeux, falaises, forêts, prairies, tourbières, grottes... Le premier et permanent travail du Parc est d'identifier ces espèces et leurs conditions de vie. Les inventaires de la faune (oiseaux, insectes, batraciens) et de la flore (graminées, plantes aquatiques, orchidées, arbres...) constituent une base indispensable pour mesurer une diversité biologique dont l'intérêt scientifique pour la société dépasse largement les frontières du Parc. Connaître pour agir car cette abondance d'espèces, indéniable et reconnue au niveau national et européen, demeure fragile. Animal ou végétal, chaque organisme a son habitat spécifique. Si celui-ci est menacé, volontairement ou non, une espèce donnée en subit indirectement les conséquences. Les actions de conservation, de restauration et de gestion des milieux sont de longue haleine mais apportent des résultats encourageants, par exemple, avec la cigogne blanche, la chouette chevêche, l'orchis des marais, le rossolis à feuille ronde, l'ache rampante ou le triton crêté. Ces programmes

d'action vont se poursuivre et s'élargir à d'autres espèces « phare », caractéristiques de la qualité des milieux de notre région avec l'anguille, poisson en rapide déclin, les arbres têtards, symboles des marais, le faucon pèlerin, hôte des falaises, voire l'élan, herbivore depuis longtemps disparu des zones humides françaises. L'ensemble de ces espèces remarquables ainsi que leurs milieux de vie et de reproduction, peuvent ainsi représenter des indicateurs de qualité et de fragilité pour certaines zones géographiques de vallée de Seine. Dans le cadre de Natura 2000, le rôle du Parc est de mener à bien une large concertation avec les acteurs publics et privés concernés, pour construire les principes communs de gestion et de conservation favorables à la qualité de ce patrimoine d'intérêt général.



Fruits défendus

La recherche de productivité en matière agricole alliée à une standardisation des modes de consommation aura été fatale à nombre d'espèces et de variétés, au profit des plus rentables ou productives. Or la nature « roule » au mélange, à la diversité qui évitent un appauvrissement du patrimoine génétique. Les milieux créés par l'homme sont aussi concernés, comme le verger, image symbolique des terroirs du Parc et dépositaire de plusieurs centaines de variétés de pommes, de poires, de cerises, de prunes... D'abord adaptée aux modes de consommation, l'intervention sélective s'est faite exclusive, encouragée par l'oubli, les mutations agricoles et rurales et... les tempêtes. Au travers de vergers conservatoires, d'animations, de conférences et d'expositions, le Parc va poursuivre son appui aux initiatives de préservation des fruits et de leurs usages, notamment avec l'Association pomologique de Haute-Normandie. Cette lutte de long terme n'est pas isolée des réalités socio-économiques. Il s'agit de préserver un capital génétique précieux, de soutenir une économie traditionnelle et, vis-à-vis des visiteurs et consommateurs, de maintenir le verger comme atout attractif du paysage normand.



Patrimoine



Collectage de la mémoire

Plus de 10.000 objets, de toute taille et de toute nature, ont été patiemment collectés depuis la création du Parc en 1974. Atelier de casquettier, outils de charron, de tonnelier, de bûcheron, outils et ustensiles ruraux et agricoles comme le pressoir, l'alambic, le rouet, le brabant... de la tabatière qui tient dans la main à l'imposante gribane de Seine, la collection restitue les usages et les savoir-faire passés à la compréhension d'un large public, au sein des musées à thèmes au à l'occasion d'expositions. Mais le collectage est aussi écrit et oral (témoignages, chansons...), ce qui représente une source de recherche considérable encore inexploitée. Il faut donc inventorier, classer et entretenir, voire restaurer ce patrimoine au sein des réserves avant qu'il soit montré et expliqué. La vocation de ce vivier d'objets est de sortir des réserves et d'alimenter les animations et expositions des communes, des associations, écoles bibliothèques... Loin de vouloir figer un passé parfois révolu, le but du Parc est en effet de faire vivre à nouveau cette mémoire collectée, en guise de témoignage mais aussi de richesse culturelle du territoire à partager.

Histoire d'avenir

Les paysages dans lesquels nous vivons, travaillons ou pratiquons des loisirs sont le résultat de l'activité des hommes, ceux du passé mais aussi ceux d'aujourd'hui, voire de demain. Ils témoignent d'un patrimoine historique, culturel et naturel qui évolue et se renouvelle. La vocation du Parc est d'intervenir en conseils et préconisations pour une meilleure maîtrise de cette évolution. Pour construire les paysages futurs, la pertinence des propositions aux élus, habitants et gestionnaires d'espace, exige une connaissance préalable, à la fois concrète et fondamentale, des pratiques et coutumes des hommes au fil des âges. D'une boucle à l'autre, d'un marais à un autre, cette « fouille archéologique » du paysage qui ne fait que commencer, révèle les particularismes locaux et les traces qui subsistent d'une histoire commune liée à la vallée de Seine. L'objectif est d'exploiter ce gisement patrimonial, au profit des communes, des orientations publiques de la gestion de l'espace ou d'une information pédagogique et touristique.

La Sigogne fait son nid

L'image de la cigogne qui, du haut de son nid, surveille son environnement peut être utilisée à double sens. La cigogne véritable, la Cigogne blanche, est devenue un symbole de la qualité du patrimoine naturel du territoire, avec une nidification croissante qu'il ne faut pas laisser au hasard (liée aux efforts du Parc pour en préparer les conditions favorables. Par ailleurs, le signe SIGOGNE, système d'information géographique d'observation et de gestion de la nature et de l'environnement, désigne une caisse à outils informatique chargée de compiler, sous forme de cartes et de bases de données, les patrimoines naturels, culturels et paysagers. Sont ainsi stockées des informations collectées sur le terrain ou à partir de sources diverses, qui permettent de mesurer et cartographier à différentes échelles la faune, la flore, le patrimoine bâti, les structures paysagères... La technologie s'allie ainsi avec le patrimoine car la connaissance est le premier pas vers la préservation, ce que vient renforcer la capacité de croisement, de diffusion et d'actualisation des données auprès de divers publics, des élus en particulier comme outils d'aide à la décision.

Lifting naturel

La qualité du patrimoine nécessite son entretien et sa gestion. A défaut, il tend à se dégrader, perd de sa valeur et de son intérêt. Ce phénomène peut-être naturel. Mais il peut être induit ou aggravé du fait de l'activité humaine. Ainsi, la Grand'Mare, étang naturel qui participe au cycle de l'eau dans le Marais Vernier, dont la superficie et la profondeur ont été fortement réduites au fil des années. L'intervention nécessaire est lourde et engage le Parc sur le long terme pour désenvaser la Grand'Mare par dragages et lui faire recouvrer ses capacités hydrauliques et patrimoniales, selon son statut de réserve cynégétique.

La Seine aval, dont le cours sinueux forge désormais l'identité du Parc, subit les conséquences de l'industrie humaine et de l'irrespect de ses usagers ou riverains. L'image et la qualité de ce patrimoine fluvial et maritime, sont régulièrement ternies par les déchets de toutes sortes qui jonchent ses berges. Avec près de 10.000 tonnes de déchets accumulés, l'ampleur de la tâche est énorme. Le Parc initie une expérience de chantier de nettoyage des berges de Seine qui ramasse, trie, stocke et valorise ces déchets pour restaurer des sites prioritaires comme à Hénouville, Yville-sur-Seine, et plus tard à Petiville. Il s'agit d'une expérience pilote qui devra trouver des relais pour s'inscrire dans la durée et, pour-quoi pas, faire école dans d'autres régions.



Entreprise

Un Parc Naturel Régional n'est pas et ne peut pas être un sanctuaire naturel. Depuis l'origine, le Parc vise au contraire à susciter son propre développement afin que l'ensemble de la population puisse y mieux vivre et travailler. Ce schéma de développement ne se veut pas exclusif. Il s'appuie sur les principes du développement durable. C'est à dire que le Parc propose à toute entreprise et acteur économique en général une démarche ou la qualité de l'environnement et du paysage s'intègre à la gestion de l'entreprise en terme de rentabilité, de dynamisme et d'image.



Le retour de la qualité

Avec 85 % de surfaces en prairies, cultures, vergers, bois et forêts, l'espace agricole et forestier forge l'identité rurale et naturelle du territoire du Parc.

Agriculture

Au sein du Parc, la prise de conscience d'une évolution nécessaire de l'objectif de production agricole en fonction de l'environnement, zones humides en particulier, est ancienne. Les dernières crises ayant secoué le monde agricole ont conforté la position du Parc et de ses partenaires. Aux excès auxquels semble conduire une quête forcée de la productivité, la qualité des produits autant que celle de l'environnement, de l'eau et des paysages directement gérés par l'activité agricole constitue sans doute la meilleure réponse durable à apporter. Conjuguer ainsi les pratiques agricoles selon des demandes nouvelles de la société nécessite du temps et de la sensibilisation car l'activité agricole doit tenir compte de contraintes d'investissements et de rentabilité pour demeurer viable et attractive pour l'installation de jeunes exploitants. Avec les agriculteurs et leurs organismes, le Parc axera sa politique autour de trois outils complémentaires qui s'appuient chacun sur le volontariat individuel ou collectif. Le Contrat territorial d'Exploitation (CTE), proposé par l'Etat, qui a pour vocation d'accompagner l'évolution de l'exploitation avec des aides à la fois environnementales et économiques (cf. Patrimoines). Le volet agricole du Contrat rural (cf. Eau) qui encouragera de nouvelles pratiques en matière de fertilisation, de phytosanitaires, de lutte contre l'érosion et le ruissellement... Enfin, la marque « Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande » qui doit être un atout pour reconnaître et promouvoir des produits de qualité, ou le savoir-faire des producteurs qui choisiront de s'engager dans une charte Qualités.

Forêt

Les bois et bois représentent plus d'un quart de la superficie du territoire. A l'image de l'activité agricole mais avec les particularités de la production forestière (accessibilité des peuplements, longévité...), la logique de gestion durable alliant préoccupations environnementale et paysagère avec des impératifs économiques s'impose progressivement. Si le gestionnaire majoritaire est l'Office National des Forêts par rapport aux propriétaires privés, les enjeux de connaissance des milieux, de pratiques de gestion forestière, de mobilisation raisonnée de la ressource, de dynamisation de la filière bois, voire d'accueil du public, concernant l'ensemble des massifs,

En tenant compte des retombées de la fameuse tempête de 1999, l'action du Parc avec les acteurs publics et privés de la forêt visera 3 niveaux de qualité : la cohérence environnementale des outils de gestion forestiers (orientations forestières, catalogues de stations, plans simples de gestion...), l'amélioration des conditions économiques de la gestion forestière (savoir-faire locaux...) et la valorisation économique de la filière avec les entreprises concernées, en bois d'œuvre, en bois dits secondaires, en bois de construction ou en bois-énergie (chauffage).

Entreprise et environnement : le domaine du possible

Le recensement d'environ 2 250 établissements sur l'ensemble des communes, a permis au Parc et à ses partenaires de prendre conscience de l'impact social et économique des entreprises artisanales et industrielles sur le territoire. Mais cette activité économique peut aussi se traduire par des impacts négatifs en matière d'environnement ou de paysage. Les entreprises sont à ce titre de plus en plus assujetties à des normes et règlements en matière d'eau, d'air, de déchets... Un avenir durable repose donc sur un équilibre entre des impératifs qui peuvent sembler à priori contradictoires. Le Parc a donc œuvré ces dernières années pour faire converger entreprise et environnement sous l'appellation de « performance environnementale ». Ce travail expérimental, partagé avec quelques Parcs Naturels Régionaux au plan national, est basé sur la recherche de bénéfices partagés permettant le développement de l'entreprise et la qualité de l'environnement. Il a permis de mieux connaître les besoins et attentes des entreprises, de leur proposer des formations collectives, des diagnostics individualisés, des conseils, de l'information technique ou réglementaire...

Ces outils seront développés auprès des entreprises, quelle que soit leur taille et leur activité, le plus possible en lien avec les collectivités concernées. En effet, la performance environnementale est une démarche adaptable à l'échelle des zones d'activités, en termes d'intégration, d'amélioration, de mobilisation collective et d'image.

Quoi de plus banal et de plus quotidien que le paysage pour tous ceux qui, élus, habitants et professionnels, habitent, circulent et travaillent dans le territoire. La conscience de cet environnement peut survenir après un aménagement conséquent qui modifie le paysage et perturbe sa perception. Mais au jour le jour, nos activités aussi modestes soient-elles influent en permanence sur ce paysage construit par les générations antérieures. Sa valeur économique, ses qualités esthétiques et fonctionnelles, dépendent donc de la responsabilité de chacun car la manière de faire conditionne l'évolution du paysage pour ceux qui y vivent, veulent y vivre ou le découvrir. Cet enjeu collectif d'une évolution maîtrisée mobilise le Parc qui recense, analyse, propose et conseille des solutions pour un cadre de vie valorisé et retrouvé. Au bénéfice de tous.

Paysage



Cinq petites régions naturelles composent le territoire du Parc : la vallée de Seine, le Pays de Caux, le Roumois, le Marais Vernier et la basse-vallée de la Risle. Chacune se distingue par un paysage caractéristique ou plutôt des paysages, à l'exemple de la diversité des boucles de la Seine ou des coteaux, courtils et marais du Marais Vernier. Héritage des précédentes générations, ces structures paysagères traditionnelles sont mises à mal, brutalement ou insidieusement. Les moyens techniques permettent des modifications d'envergure, destructrices parfois, lotissement, parking, route, zone d'activités, abattage d'arbres..., tandis qu'au détour d'une construction, d'une clôture ou d'une plantation, chacun porte la responsabilité d'un appauvrissement ou au contraire d'un enrichissement du cadre de vie. Le paysage se nourrit donc de paradoxes. D'abord, son intérêt général repose sur une addition d'intérêts principalement privés. Ensuite, les logiques de développement économique entraînent souvent la modification ou la destruction d'éléments paysagers pourtant attractifs, pour d'autres populations. Enfin, les rôles fonctions du paysage de dans la lutte contre le vent, de la gestion de l'eau et de la diversité biologique, ne deviennent évidentes qu'à la suite des problèmes et des catastrophes. Depuis 1992 avec une charte paysagère destinée aux élus et aux aménageurs puis, en 2000, pour les entreprises, le Parc propose des principes communs et une métho-

de simple : regarder autour de soi et chercher à comprendre l'agencement du paysage avant de se lancer dans des aménagements, petits et grands. Car il ne s'agit pas de contraindre ou de figer l'activité mais de lui donner un plus : s'épanouir dans un cadre de vie privilégié parce que maîtrisé. Le rôle du Parc demeure essentiel quand il s'agit d'apporter des recommandations pratiques, du simple bon sens au conseil très pointu, pour éviter la dégradation des sites, permettre une réhabilitation harmonieuse ou apporter une petite touche qui fait toute la différence. Depuis les grandes étendues humides jusqu'à sa porte, le paysage de demain est à construire...

Attention chantiers

Cela fait tellement longtemps que l'homme a pris possession/bouleversé de certains horizons du paysage que l'on n'y fait plus attention. Certains sont encore exploités mais d'autres n'ont plus d'intérêt économique. Ils sont simplement abandonnés sur des hectares voire sur des dizaines d'hectares. C'est le cas des carrières, des décharges, des dépôts de sédiments de dragage de la Seine et de certains stockages à risque, de pneus notamment. On y trouve d'anciennes carrières, décharges, dépôts de produits de dragage de la Seine, stockages à risque comme des pneumatiques... Pour certains, on parle alors



de « points noirs » dont le Parc s'attache à gommer les effets négatifs. D'ambitieux objectifs en la matière sont inscrits dans sa Charte, avec la réhabilitation des décharges, le réaménagement exemplaire de carrières et la recherche de recyclage des sédiments de dragage. Il s'agit d'y expérimenter la recréation des conditions de milieux naturels propres à la vallée de Seine. Certains terrains situés en zone humide et aujourd'hui exploités sous forme de tourbière, de culture ou de peupleraie feront également l'objet d'expériences de gestion et de reconversion en concertation avec les acteurs concernés. Ensemble, tout un paysage à reconstruire avec des sites milieux naturels qui n'attendent qu'une attention particulière pour se repeupler.

Les voies de l'intégration

Traversant de part en part le territoire, les infrastructures de communication et de transport d'énergie sont souvent sujettes à discussion. Pas tant lorsqu'il s'agit des réseaux qui irriguent le territoire et desservent ses habitants, services et entreprises mais plutôt lorsqu'il est question de voie de transit, de réseau aérien ou souterrain qui transportent automobilistes et énergie le plus vite possible d'un point à un autre à l'échelle régionale. Un simple élargissement, un doublement ou une création répondent souvent à des préoccupations de sécurité et de débit. Mais l'intégration de ces aménagements doit être systématiquement optimisée pour préserver au mieux la desserte locale et touristique, la qualité des paysages traversés, de l'eau et des milieux naturels. Un cahier des charges particulier a été réalisé dans ce sens pour maîtriser les transformations liées au projet de mise à 2x2 voies de la liaison Yvetot/Bourg-Achard. Préserver les intérêts du paysage et du territoire conduit également le Parc à rechercher dans chaque projet les possibilités d'itinéraires ou de modes alternatifs de transport (fleurbaey, train...).

Savez-vous planter des haies ?

La haie n'est pas une simple et banale succession d'arbres ou d'arbustes. Haute ou basse, à plat ou sur talus, en clôture de parcelle, en entrée de bourg ou au long d'un chemin, la haie est indissociable du paysage quotidien, qu'il soit traditionnel ou modifié par de nouvelles constructions ou aménagements. En faisant obstacle aux courants d'air, la haie participe à la régulation du climat et réduit l'évaporation. Quand il pleut longtemps ou fortement, elle protège le sol et freine le ruissellement souvent dévastateur. Composées d'essences régionales adaptées, la haie offre un abri plus séduisant et habitable pour de nombreux oiseaux et insectes utiles pour notre environnement. L'action de service aux habitants du Parc n'est pas récente mais s'inscrit volontairement dans la durée pour que le renouvellement, l'entretien ou la création de haie devienne pour chaque habitant un geste simple, naturel et peu onéreux. 10 à 12 km de haie viennent construire ainsi concrètement le paysage jour après jour.

La caisse à outil d'urbanisme

La gestion de l'espace communal est complexe car il s'agit à la fois de répondre aux besoins des citoyens sur le court autant que sur le long terme, en matière d'eau, d'énergie, de déchets, de routes, d'équipements et de services publics... Ce devenir de la commune est souvent réfléchi dans les documents dits d'urbanisme qui sont habituellement évoqués par leurs sigles, PLU pour plan local d'urbanisme ou SCOT pour schéma de cohérence territoriale. En découlent tous les permis de construire, de démolir, autorisations de travaux... qui encadrent, sur des principes d'intérêt général, les nouveaux aménagements privés ou publics. Le Parc y apporte ses connaissances, ses compétences et des outils techniques pour enrichir l'aide à la décision des élus locaux, en compatibilité avec la Charte et le Plan du Parc. La charte paysagère, les inventaires du patrimoine bâti et naturel et, de plus en plus, l'apport de l'informatique avec le système d'information géographique (SIG) prénommé SIGOCNE, permettent de mieux analyser la complexité des espaces communaux et intercommunaux, les interactions entre gestion humaine et qualité du paysage, ainsi que de mieux mesurer les impacts potentiels des décisions.



Tourisme

De plus en plus, le tourisme vert est source de richesse au niveau national. C'est une économie à part entière basée sur l'offre et la demande. La notoriété du Parc positionne favorablement la vallée de Seine sur un marché de choix. C'est un espace fragile soumis à de fortes pressions liées aux activités humaines. Le Parc s'emploie à préserver la qualité du patrimoine bâti, la beauté de ses paysages, la diversité des milieux naturels... avec l'ensemble des habitants du territoire. Toutes ces initiatives enrichissent l'identité de notre région et construisent une image touristique forte autour de la Vallée de la Seine.

Points de convergences

La vallée de Seine, dans le Parc, dispose de points forts historiques et naturels comme les abbayes, les châteaux, les forêts domaniales. Le Parc a valorisé et complété ces atouts avec la création d'un réseau de musées (Musée de la Marine de Seine, four à pain, musée du sabot, moulin de Hauville, Maison du Lin, Maison de la Pomme, Le Monde Merveilleux des abeilles), de routes de découverte des savoir-faire, des aires d'accueil, des sentiers de randonnée, l'installation de la Base de plein air et de loisirs et l'accueil sur les sites naturels. Aujourd'hui, ces infrastructures doivent être adaptées à l'évolution des attentes et des comportements des touristes. Les efforts devront converger entre tous: Parc et partenaires communaux et associatifs pour moderniser et dynamiser ce potentiel.



... au rythme de la Seine

Au fil du fleuve, il reste des atouts majeurs à valoriser. Les panoramas qui dominent la vallée seront aménagés pour mieux faire découvrir les paysages et l'histoire de la Seine. Les berges de Seine, reconnues au plan national, offrent des itinéraires tranquilles pour la pratique du vélo, d'une rive à l'autre, grâce aux ponts et aux bacs. Le Parc accompagnera les politiques départementales et locales, en favorisant la concertation avec l'ensemble des usagers et la liaison avec les sites touristiques autour de la Seine. Dans cet esprit, il s'efforcera de soutenir des initiatives capables de valoriser la vallée, avec le tourisme fluvial (croisières, haltes, animations...) et l'étude de l'utilisation de l'itinéraire Barentin-Caudebec aujourd'hui en voie ferrée. Et pour bien se repérer, les visiteurs et les habitants seront guidés par un nouveau schéma de signalisation. La combinaison de tous ces atouts permettra d'enrichir et d'allonger les séjours touristiques dans le Parc.

Le gîte et le couvert

Si l'on veut miser sur le développement du tourisme dans le Parc, il ne suffit pas de s'appuyer sur un patrimoine, si prestigieux soit-il et un milieu naturel d'exception. Les visiteurs doivent aussi trouver sur place le gîte et le couvert que ce soit sous la forme d'auberges, de gîtes, de campings, d'hôtels ou de chambres d'hôtes. La qualité et la diversité de l'accueil seront déterminantes pour les satisfaire. Il faut donc poursuivre le recensement des besoins actuels en matière d'hébergement, identifier et accompagner les investisseurs potentiels privés ou publics.



Une démarche qualité

Le tourisme a pris une place importante dans les politiques des collectivités locales. Le Parc, fort de son expérience et de la richesse de son patrimoine, se doit d'aller plus loin, vers le tourisme durable en s'appuyant sur les savoir-faire des hommes, la qualité et l'identité de son territoire.

Il souhaite renforcer les partenariats avec les acteurs du tourisme: offices de tourisme, professionnels de l'hébergement et de la restauration, des services et de loisirs. Des outils d'animation et de formation permettront une meilleure sensibilisation aux richesses du territoire du Parc et aux stratégies de développement.

Les Parcs Naturels Régionaux bénéficient d'une image forte. Dans notre Parc les atouts sont indéniables pour développer des produits spécifiques « Parc Naturel »: produits du terroir, milieux naturels, patrimoine...

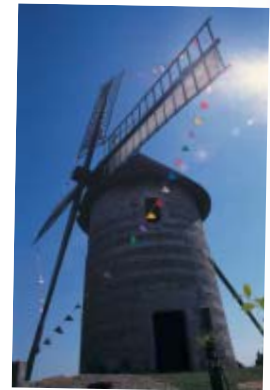
Les produits, les savoir-faire et l'accueil touristique pourront bénéficier, en fonction d'une démarche qualité précise, de la marque « Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine ».



Mutualiser les moyens

À l'heure de nouvelles organisations territoriales et de la mise en valeur de la vallée de Seine il s'avère essentiel de mutualiser les moyens en préservant la cohérence et l'intégrité du territoire. La vocation du Parc est de fédérer les différents partenaires du tourisme et de travailler avec les collectivités pour expérimenter de nouvelles expériences.

La communication du Parc vise à combiner deux atouts indéniables de promotion touristique que sont l'image « Parc Naturel Régional » et la Seine. Des outils de promotion ont déjà été mis en place: dépliants, calendriers de manifestations, guides pédagogiques, salons, centrale de réservation... Une charte éditoriale précise permettra de mieux identifier l'image spécifique « Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande ». Les acteurs devront se fédérer dans le cadre de promotions partenariales pour valoriser cette image et lui donner un réel impact. Enfin, pour mieux s'adapter à la demande, le Parc mettra en place des instruments de mesure et d'évaluation de la fréquentation.



La mission culturelle du Parc s'articule autour de deux grands axes : le patrimoine et l'action culturelle. Ils sont des vecteurs importants de rencontre et de dialogue entre la population et son territoire. Conserver les témoignages, préserver et faire vivre la mémoire de cette région, proposer une offre artistique et culturelle de qualité participer à l'identité et à la vitalité d'un espace rural.

Culture

Cultures en commun

Les associations culturelles ont permis, par la vitalité et la diversité de leurs actions, d'assurer une animation locale bien vivante. Le Parc, avec les musées et les expériences culturelles en théâtre et en lecture, a lui-même renforcé cette dynamique. En particulier, les mémoires écrites et orales collectées au fil des années, les monuments et les constructions traditionnelles, sont des ressources inépuisables pour l'expression artistique.

Les habitants du Parc ont montré qu'ils savaient se mobiliser pour agir en faveur du développement culturel de leur commune, en animant les livres pour les enfants, en créant des bibliothèques ou encore en jouant les apprentis-comédiens.

Aujourd'hui, les bénévoles s'essouffent ou ne trouvent pas toujours les relais adaptés. L'enjeu est de mieux se connaître, travailler ensemble pour faire émerger des idées, se coordonner et ainsi mobiliser plus facilement des partenaires.

Un recensement des lieux et des actions culturelles du territoire est en cours de réalisation.

D'une manière générale, les projets collectifs seront favorisés comme le Festival de lecture à voix haute avec les bibliothèques et les collèges, les projets permettant les rencontres entre des artistes et les habitants ou encore en s'appuyant sur les abbayes de la vallée de Seine.

Mémoire en action

L'Ecomusée de la Basse Seine est un réseau de musées ruraux, d'associations, de lieux de mémoire. Sa vocation de conserver et de faire découvrir le patrimoine régional contribue à l'animation locale et au développement du tourisme culturel. Aujourd'hui, il doit s'adapter à l'évolution des pratiques culturelles et revoir le contenu et l'organisation des musées en particulier pour tenir compte de ces nouveaux besoins.

Les thèmes régionaux seront particulièrement mis en valeur comme la pomme, le lin, la marine de Seine... Des thèmes forts seront proposés pour fédérer un ensemble d'animations avec les musées, associations et autres partenaires : arbres, chasse, eau...

Témoignage de la mémoire et des savoir-faire de notre région, les collections et expositions du Parc seront recensés dans un catalogue d'expositions et diffusés sur internet afin de devenir un réel service aux communes, écoles et associations.

Des modules de découverte du patrimoine et des pratiques artistiques pourront être proposés avec la mise en place d'outils itinérants, à l'image du « Naturalibus ».



Vous avez dit « petit » patrimoine ?

Si de nombreux monuments, en particulier religieux, sont protégés au titre des « Monuments Historiques », le petit patrimoine ne bénéficie que très rarement de mesures de sauvegarde. Il souffre d'une méconnaissance et d'une prise en compte insuffisante de son intérêt et de sa valeur. Cela conduit à sa dégradation et la perte des caractéristiques de la culture et de l'identité locales.

Guidé par la loi de 1993 sur les paysages, le Parc concourra activement à sa préservation. Il encouragera notamment des actions de restauration et de mise en valeur du patrimoine architectural.

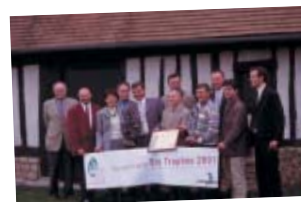
Pour ce faire, il poursuivra l'inventaire et son informatisation. Afin de suivre et d'évaluer l'évolution et les transformations du territoire, il mettra en place un tableau de bord du patrimoine bâti. Une aide à la recherche et à la connaissance des villages sera apportée aux habitants, adultes et scolaires. Le Centre de documentation sera renforcé en ce sens et ouvert à la recherche.

Des fonds seront mobilisés auprès des partenaires publics et privés en faveur de la restauration du petit patrimoine rural et les opérations de restauration à vocation locative seront encouragées. Des outils de sensibilisation, des conseils en architecture et plantation seront proposés aux communes et aux particuliers.



Le Parc peut être reconnu dans la région Haute-Normandie grâce à sa situation géographique particulière de part et d'autre de la Seine et aux enjeux que cela suppose. Le développement de ce territoire fragile, au patrimoine naturel et culturel riche doit lier de manière importante les activités économiques et la préservation de l'environnement. Depuis 1974, le Parc a montré qu'il était capable de construire une stratégie de développement durable. L'expérience qu'il a acquise doit servir aujourd'hui de références pour les autres territoires.

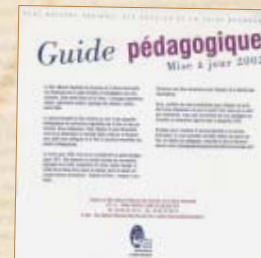
Synergie



Le Parc collabore d'ores et déjà avec 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : Communauté de communes de Port-Jérôme, Quillebeuf-sur-Seine, Caudebec-en-Caux-Brotonne, Pont-Audemer, Seine-Austreberthe, Roumois Nord, Beuzeville, Saint Romain de Colbosc, Yvetot. Ces neuf EPCI regroupent 90 % des communes du Parc. Plus de 75% des communes du territoire sont concernées par les périmètres de Pays en émergence (Risle-Estuaire, Roumois, Caux-Vallée de Seine). Des conventions seront signées afin de préciser les rôles de chacun et prévoir les partages et complémentarité dans les actions, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Une représentation réciproque dans les instances syndicales seront même proposées.

Import-export

La notoriété du Parc a depuis longtemps dépassé les limites régionales. Régulièrement la Maison du Parc accueille des délégations venues de contrées lointaines (Brésil, Vietnam, Chine, Japon, Mali). Il s'agit pour ces visiteurs de tirer partie de l'expérience acquise par le Parc et de comprendre comment l'on peut gérer un patrimoine, assurer son développement et en faire un atout économique. Des coopérations nouvelles pourraient être mises en place pour les universitaires avec les Parcs étrangers, des jumelages avec les Parcs européens permettraient de faciliter ces échanges.



Des accords privilégiés

Pour « travailler ensemble », le Parc s'appuie sur une large participation. Des conventions existent et vont se développer pour concerner la quasi-totalité des acteurs du territoire : communes adhérentes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Pays, Office National des Forêts (ONF), EDEF, France Télécom, opérateurs mobiles, Société des Autoroutes Paris-Normandie (SAPN), ports autonomes de Rouen et du Havre, ADEME, Agence de l'eau, organismes de formations, chambres consulaires, Comités Départementaux et régionaux de Tourisme, chambres de métiers, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction Jeunesse et Sports (DDRJS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Direction du Travail, Éducation Nationale...

Inter-Parcs

Adhérent à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, le Parc des Boucles de la Seine Normande entretient de nombreux rapports avec les 39 autres Parcs. Un moyen de créer un réseau de ressources et de mettre ainsi en commun les expériences. Des groupes de travail permettent de développer des projets communs. C'est ainsi notamment que le travail en faveur de la prise en compte de l'Environnement dans l'entreprise a été mis en place avec 6 autres Parcs. D'autres collaborations seront renforcées entre élus et techniciens des Parcs pour permettre de mieux communiquer ensemble sur les enjeux des Parcs et d'enrichir les réflexions et expériences de chacun.



La vitrine de la vallée de Seine

Depuis quelques années le Parc a fait des efforts particuliers en matière de promotion autour du concept Seine. Une charte éditoriale spécifique « Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine » permettra de renforcer son image et celle des communes. En complément des relations avec la presse, des outils de communication seront développés pour informer les partenaires et les habitants. Les nouvelles technologies seront développées : borne interactive, Système d'Information Géographique (SIG), site internet. La Maison du Parc sera un élément important de la communication de territoire auprès des institutionnels mais aussi auprès du grand public qui cherche à s'informer sur les potentialités des communes.

Agent de liaison

Agir sur le territoire passe par le dialogue et la proximité avec les partenaires institutionnels au premier rang desquels figurent les 72 communes du Parc. Depuis sa création, le Parc a cherché à impliquer les élus dans le développement et la défense du cadre de vie à l'échelle du territoire grâce à des prises de contact répétées. Aujourd'hui, les villes et les villages se regroupent en structures intercommunales afin de renforcer la cohérence de leurs actions à un niveau plus global. Cette tendance au rapprochement marque donc une volonté affirmée des uns et des autres de tendre vers un mode de gestion plus rationnel. Dans ce cadre, le Parc a plus que jamais sa place pour mener une réflexion commune et faire avancer les projets porteurs. C'est l'occasion de créer un véritable réseau sur le territoire du Parc. Et ce, d'autant plus facilement que les prérogatives de ces nouvelles structures rejoignent les préoccupations du Parc (aménagement de l'espace, développement économique, tourisme, préservation et mise en valeur des milieux naturels, cadre de vie, équipements...).

Profs des champs

Dans le cadre de son projet pédagogique, le Parc a sollicité un partenariat avec le Rectorat de Rouen qui met à disposition, à temps partiel, deux enseignants auprès du Parc. L'objectif est de faire connaître aux enseignants de l'Académie les potentialités du parc en matière de pédagogie, en liaison avec les programmes scolaires et d'enrichir les activités pédagogiques du parc. Des formations se développeront auprès des professionnels de l'Éducation : enseignants, documentalistes, autres personnels des établissements scolaires. Des outils seront construits pour aider les animateurs à travailler avec les établissements scolaires. Des opérations spécifiques seront menées autour du patrimoine naturel et culturel type Mémoire de Seine, classes du patrimoine, classes lecture... Le réseau des Parcs pourra être avantageusement utilisé à l'occasion de jumelage d'écoles de Parcs.



Les services

La politique de développement durable du Parc sera efficace si les actions économiques, de préservation de l'environnement sont partagées par les élus, les habitants, les socioprofessionnels et les associations. Au-delà d'une simple structure, le Parc est un outil à leur service. L'accueil, l'information, la pédagogie doivent permettre de favoriser les échanges pour que la politique et les actions du Parc soient mieux débattues et partagées, pour identifier et intégrer les propositions de tous. L'enjeu est de permettre à chacun à son niveau de devenir acteur de la préservation de son propre cadre de vie.

Habiter le parc... un plus!

Des initiatives à l'échelle des 72 communes du Parc favorisent la mobilisation de moyens. Les habitants qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'actions de sensibilisation et d'avantages spécifiques pour agir sur leur environnement.

Planter le décor

Quand il pleut elles freinent le ruissellement, elles abritent les oiseaux et les insectes, elles protègent des courants d'air et permettent d'intégrer la maison dans le paysage. C'est pour toutes ces raisons que le Parc a initié une politique en faveur des plantations de haies. Et, c'est plus de 300 km de haies qui ont été plantées dans le Parc grâce à des aides spécifiques apportées aux communes et aux habitants: interventions, conseils en matière d'essences et de plantations, commandes groupées, démonstrations, de plantation, de tailles...



Construire ou restaurer

L'architecte du Parc apporte ses conseils gratuitement aux habitants désirant construire, réhabiliter, restaurer ou agrandir leur maison. Il est là pour étudier, avec eux, les solutions les plus adaptées à leur environnement, en fonction de leur propre projet. Il peut conseiller sur les matériaux, les couleurs, les proportions, les textes réglementaires en vigueur. Il n'a pas vocation à réaliser les plans mais le consulter en amont évite souvent des écueils.

Lire en campagne

Dans le Parc les habitants ont pris la lecture à cœur puisque ce sont plus de 200 personnes qui ont suivi des formations gratuites pour véhiculer les histoires auprès des enfants. Le Parc, grâce à l'Association pour l'Animation, fédère des projets intercommunaux avec les bibliothèques pour faire vivre la lecture publique et renforcer l'action des bibliothécaires.



Apprendre en s'amusant

Les ressources du Parc sont importantes: paysages, milieux naturels, patrimoine bâti, musées. Il existe une panoplie d'animations pédagogiques qui sont destinées aux jeunes du Parc. Des projets spécifiques sur des thèmes sont mis en place avec les enseignants qui souhaitent utiliser les potentialités du Parc. Un guide pédagogique est à leur disposition et deux professeurs-conseils tiennent des permanences pour les aider. Ces services sont encore trop méconnus de la population. Le Parc souhaite intensifier la communication auprès des habitants et s'appuiera sur les communes, les médias, les associations pour relayer l'information: journal aux habitants, organisation de rencontres, actions avec les habitants. La gestion de la carte d'habitant qui avait été lancée pour faire des habitants de réels partenaires du Parc, s'est avérée très lourde. Une étude sera lancée pour évaluer la carte d'habitant en vue d'une éventuelle relance.

Aide-mémoire aux communes

Il n'est pas toujours aisé d'être élu surtout lorsqu'il s'agit de gérer à la fois la voirie, l'urbanisme, l'école et toutes les charges inhérentes à la fonction... Bien sûr les élus peuvent s'appuyer sur les services existants. Mais leur volonté a été de constituer un territoire de qualité en adhérant à la charte du Parc.



À l'échelon communal le Parc est un véritable outil d'aide à la décision. Il connaît les paramètres environnementaux qui combinent: paysages, milieux naturels, histoire, patrimoine bâti, grâce à un Système d'Information Géographique et les savoir-faire de ses chargés de missions. Ses conseils sont précieux lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols, d'un aménagement paysager, l'installation d'une zone d'activités, la gestion d'un milieu naturel ou dans le montage d'un projet culturel.

Le Parc peut, en fédérant des partenaires autour d'un projet mobiliser des moyens. C'est le cas du contrat rural, signé en 2001, entre le Parc, l'Agence de l'Eau, les Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, pour 5 ans. Ce contrat permettra de travailler avec tous les acteurs de l'eau: élus, entreprises, agriculteurs, habitants pour améliorer la ressource en eau, la qualité des rivières, les problèmes de ruissellement. Le caractère pilote du Parc Naturel Régional permet d'oser des expériences dans l'intérêt général. C'est ainsi qu'une opération intercommunale d'information des données cadastrales de la Communauté de Communes Seine-Austreberthe sera mise en place pour faciliter le suivi de l'évolution de chaque commune. Un travail de sensibilisation, d'information sera proposé aux partenaires. Enfin une évaluation fine de cette action pourrait conduire à généraliser cette approche à l'ensemble du territoire.

Diagnostic

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, soucieuse d'allier activités économiques et préservation de l'environnement, le Parc a initié un travail en direction des entreprises de son territoire. Il mène des actions de formations, de sensibilisation et d'accompagnement auprès des entreprises dans la performance environnementale (prédiagnostic eau, déchets, normes ISO 14000)... Son objectif est de mettre en place une charte économique entre les entreprises existantes ou à venir, les collectivités et les partenaires socioprofessionnels pour que l'environnement devienne un facteur de développement.

Eco-génération

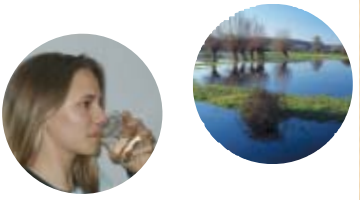
À la croisée des communes, des habitants et des entreprises, trois « chantiers durables » mobiliseront l'implication du Parc à moyen et long terme. L'habitat, locatif ou en propriété, pour mieux habiter et attirer de nouveaux habitants ou de nouvelles entreprises mais toujours avec le souci de la qualité, voire de la Haute Qualité Environnementale. L'énergie car les alternatives possibles et complémentaires liées au bois, au vent et au soleil, ont un fort potentiel de développement au sein des équipements publics, des process industriels ou chez le particulier. Les déchets à mieux collecter, trier, recycler et valoriser, certes parce qu'il convient de respecter la réglementation, mais surtout parce que la maîtrise des déchets et donc la qualité de notre cadre de vie (paysage) et de nos ressources naturelles (eau), dépendent de notre volonté commune.

Alors que le Parc de Brotonne a été associé à la forêt, le Parc des Boucles de la Seine Normande est né sous le signe de l'eau.

Les nuages y sont généreux mais ils peuvent aussi être violents des plateaux vers les vallées. La Seine surtout y est omniprésente avec ses zones dites « humides » qui sont des milieux naturels d'exception.

L'eau est donc au cœur des préoccupations du Parc. Source d'équilibre pour la nature, elle est aussi source de vie pour l'homme, le bien/ressource le plus précieux qu'il lui faut apprendre à respecter.

L'eau



Le Contrat rural

L'influence du climat océanique, près d'un mètre d'eau de pluie par an, est amplifiée par des orages violents, quand le flux d'air frais arrive de la Manche contre des fronts chauds venus du Sud. Notre région s'en trouve marquée par les inondations, les dégâts dus au ruissellement et à l'érosion qui affectent souvent l'eau du robinet. En amont, cette eau potable provient en grande partie de la nappe de la craie. Les captages sont fragiles car l'eau chargée de terre, de nitrates ou de polluants divers, pénètre et circule dans les fissures du plateau. En aval, rivières, fossés et prairies humides forment un maillage solidaire pour recueillir, stocker, épurer et restituer lentement l'eau venue du ciel ou des plateaux, à condition d'un bon entretien.

Le maintien et l'amélioration de la qualité et du cycle de la ressource en eau s'impose comme une démarche vitale mais complexe. Les responsabilités sont multiples. Le Parc propose un programme d'actions et de sensibilisation, le Contrat rural, qui réunit tous les « acteurs de l'eau ». Avec des aides de l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux, il apporte des moyens financiers et techniques pour informer et agir dans une approche commune: la protection de la ressource en eau. Les collectivités sont principalement concernées

avec la compétence de l'adduction en eau potable et l'assainissement collectif ou individuel. Mais l'eau ne prend pas seulement le chemin des canalisations. Elle ruisselle en surface et s'infiltre dans les terrains agricoles où la prévention devient de rigueur avec le changement de pratiques culturales, la rationalisation de l'usage de fertilisants et de produits phytosanitaires. Des activités artisanales sont également concernées pour mieux gérer certains déchets et prévenir des pollutions accidentelles. Enfin, riverains et propriétaires auront leur rôle à jouer pour mieux gérer rivières, mares et fossés.

Les zones humides



Désignant les surfaces inondables (prairies, marais...) et en eau (mares, rivières, étangs...), les zones humides couvrent environ 20 % du territoire du Parc. Elles symbolisent le Parc, à titre de patrimoine naturel riche mais fragile. La richesse tient autant au rôle d'éponge de ces zones qui retiennent, stockent et épure l'eau qui circule, qu'à la diversité des espèces végétales et animales qui s'y sont adaptées. Leur fragilité relève de l'intérêt et de la mobilisation générale, les prérogatives économiques de rentabilité participent à leur diminution constante par abandon, destruction ou gestion intensive. Bien avant le législateur, le Parc avait tiré la sonnette d'alarme et expérimenté des modes de gestion différents pour préserver la qualité écologique de ces zones. D'abord directement sur des surfaces limitées (Réserve naturelle des Manneville) avec le pâturage extensif de chevaux de Camargue et de bovins d'Écosse (Highland cattle). Puis plus largement avec les agriculteurs volontaires pour mettre en œuvre des mesures contractuelles sur ces prairies sensibles. Logiquement, ces secteurs sont souvent concernés par l'application progressive de mesures comme Natura 2000 recherchant le meilleur équilibre entre la richesse écologique, paysagère et les contraintes de gestion du propriétaire ou de l'utilisateur.

Les actions à engager concerneront la connaissance et le suivi de ces zones humides, la qualité des milieux aquatiques (cf. Contrat rural), la sensibilisation des propriétaires et des gestionnaires, la poursuite des expériences de gestion extensive et la reconquête de milieux humides détériorés (carrière, chambre de dépôt, peupleraie...).

Comment est géré le Parc

Le Comité Syndical

Il détermine les priorités d'actions, vote le budget, élit le Bureau.

Le Parc est un Syndicat Mixte de gestion administré par un comité de représentants des collectivités locales et collectivités territoriales partenaires, composé aujourd'hui de 101 membres :

- 10 RÉGION HAUTE-NORMANDIE
- 7 DÉPARTEMENTS DE LA SEINE-MARITIME
- 4 DÉPARTEMENT DE L'ÈURE
- 42 COMMUNES MEMBRES DE LA SEINE-MARITIME
- 32 COMMUNES MEMBRES DE L'ÈURE
- 2 COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE
- 2 COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DU HAVRE
- 1 DISTRICT DE LILLEBONNE-NOTRE DAME DE GRAVENCHON
- 1 SYDAR (SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU ROUMOIS)

Le Comité est assisté des socio-professionnels mobilisés dans le cadre de commissions thématiques : Chambres d'Agriculture de Seine-Maritime et d'Èure, Chambres de Métiers de Seine-Maritime et d'Èure, Chambres de Commerce et d'Industrie de Rouen, Bolbec, Le Havre, Evreux, ONF, CRPF, Université de Rouen et du Havre.

Le Comité Économique et Social

Il est la structure d'échanges et de débats avec les élus, les partenaires, les associations au sein de commissions thématiques.

Une équipe

Elle met en application les actions décidées par le Comité Syndical

dirigée par Jean-Marc BEREPION

Les financements du Parc

La base des recettes de fonctionnement du Parc repose sur une cotisation statutaire de la Région Haute-Normandie, des Départements de la Seine-Maritime et de l'Èure, des communes et des partenaires spécifiques. La participation des communes est de 2,07 € par habitant/an (en 2002).

Région	38,5 %
Département de la Seine-Maritime	30,3 %
Département de l'Èure	11,1 %
Communes membres du Syndicat mixte et villes portes	11,34 %
Communauté d'agglomération rouennaise	3,77 %
Communauté d'agglomération du Havre	2,92 %
District Urbain de Lillebonne	
Notre-Dame-de-Gravenchon	1,88 %
Syndicat d'Aménagement du Roumois	0,19 %

D'autres sources de financement spécifique permettent de mener à bien des actions ciblées, via l'État, la Région, les départements de l'Èure et la Seine-Maritime, l'Agence de l'Eau, l'Europe :

- Aménagements paysagers,
- Natura 2000 : étude ZNIEFF, études sur les milieux naturels,
- Nettoyage des berges de Seine,
- 2 000 fruitiers pour l'an 2000,
- Contrat Rural.

Le Bureau

Il exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le Comité Syndical

Il est composé de 15 membres du Comité Syndical dont :

- PRÉSIDENT :**
Hubert SAINT, Maire de Saint Martin de Boscherville*
- VICES-PRÉSIDENTS :**
Philippe CLEMENT-GRANDCOURT,
Vice-Président du Conseil Général de Seine-Maritime
Jean-Pierre GIROD,
Vice-Président du Conseil Régional
Claude HURABIELLE,
Vice-Président du Conseil Général de l'Èure
Annick THIÉTARD,
Maire de Vieux-Port
- SECRETARE :**
Daniel BEAUMONT
- ASSESEURS :**
Nadine COTÉ, Claude DUMONT, Brigitte DUFOUR, Alain GOUPY, Jean-Pierre FLAMBARD, Jean-Marie LEDUC, Bernard LEGER, Gérard SIMON, Gertrude VATEL.



*Les communes du Parc
2001-2011*

SEINE-MARITIME

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Cerlangue
La Mailley-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetoit
Mauny
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haye
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Cable
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

EURE

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Étréville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guérouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Le Marais-Vernier
Manneville-sur-Risle
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port



*L'essentiel
de la charte
2001-2011*

